

CHARTRE GROUPE

d'utilisation de l'outil de questionnement collectif de MOM21

❖ Définition d'un groupe :

- Un groupe est une organisation adhérente de MOM21 constituée d'un ensemble de consultants, conseils ou coaches, dont les statuts ne leur permettent pas de s'engager individuellement à réaliser une ou deux interventions flash gratuites (*comprenant une journée d'entretiens (6 maxi) et une ½ journée de restitution*) par an pour les entreprises adhérentes de MOM21 qui en font la demande, moyennant un défraiement.

❖ Licence d'utilisation de l'outil :

- L'outil de questionnement collectif est protégé par le droit d'auteur et mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International
- Attribution : vous devez nommer MOM21 comme l'auteur de l'outil à MOM21 et laisser apparaître le logo



MOM 21. Vous devez communiquer également la licence d'utilisation (logo et lien :

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>). Si vous avez effectué des changements, vous devez l'indiquer et le faire d'une manière qui ne laisse pas supposer que MOM21 approuve ces changements. Vous devez également communiquer que MOM21 est déchargé de toute responsabilité quant à l'utilisation que vous faites de l'outil, que vous l'utilisez pour votre compte, sous votre propre responsabilité.

- Pas d'utilisation commerciale : Vous êtes autorisé à reproduire, diffuser l'outil, pour toute utilisation autre commerciale, à moins d'obtenir une autorisation préalable de MOM21.
- Partage dans les mêmes conditions : Vous êtes autorisé à reproduire, diffuser et modifier l'outil, à condition que cela soit sous la même licence, sauf autorisation préalable de MOM21.

❖ Les obligations des utilisateurs et du groupe envers MOM21 :

- Nommer un participant, agissant comme représentant du groupe d'utilisateurs, pour être présent aux deux journées par an de supervision/partage d'expérience/décisions d'évolution de l'outil organisées par le cercle des Pachydermes, en charge de l'outil dans MOM21, dans le but d'améliorer sa maîtrise de l'outil, des usages de l'outil et de transmettre ses suggestions d'amélioration.
- Participer aux frais de maintien et d'évolution de l'outil, notamment pour la mise en œuvre des propositions d'amélioration faites par le groupe lui-même.

❖ Les obligations des utilisateurs envers l'organisation bénéficiaire :

- Transmettre à MOM21 les résultats quantitatifs par population anonymes dans le but d'enrichir la base de données à laquelle tous les utilisateurs peuvent ensuite se connecter pour comparer leurs résultats à ceux du panel.
- Respecter la configuration minimale de l'utilisation de l'outil de questionnement collectif (aucun maximum n'est préconisé) :
 - ✓ Entretien de préparation, échantillonnage...
 - ✓ Entretiens : 2 jours (8 à 12 entretiens).
 - ✓ Analyse et formalisation du rapport : 1 jour.
 - ✓ Restitution : ½ jour.

❖ Les obligations de MOM21 envers les utilisateurs de l'outil :

- MOM21 s'engage à mettre l'outil à jour à partir des suggestions reçues, et à envoyer une nouvelle version de l'outil aux utilisateurs remplissant leurs obligations.

CODE DE DEONTOLOGIE

Chaque utilisateur agréé de l'outil s'engage vis-à-vis de son client à :

- Fournir au destinataire des observations factuelles et un éclairage sur la position de l'entreprise entre le modèle traditionnel et le modèle libéré.
- S'interdire tout jugement sur le fonctionnement de ladite entreprise cliente,
- Relativiser les scores obtenus au niveau des synthèses et privilégier les verbatim dans l'analyse.
- S'interdire de fournir un plan d'action au client au moment de la restitution.
- C'est le client qui décide ce qu'il souhaite mettre en place, et s'il souhaite être accompagné par la suite (dans ce cas, l'utilisateur de l'outil de questionnement collectif fera une proposition d'accompagnement séparée).

Fait à _____ le _____ 2017
Signature du représentant du groupe.

Fait à _____ le _____ 2017
Signature de l'utilisateur.